

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans.

RGE REQUIS : attention les qualifications RGE évoluent au 01.01.2021.

Critères techniques

Le coefficient de transmission surfacique U_w et le facteur solaire S_w sont :

- pour les fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \leq 0,36$.
- pour les autres fenêtres ou portes-fenêtres : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,3$ ou $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w \geq 0,36$

Remarque : Le simple remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par des parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées, la création d'une ouverture dans une paroi opaque ou la mise en place de portes d'entrée même vitrées ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Rappel de la chronologie du dossier

1. Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
2. Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
3. Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les mentions suivantes :

1. Les informations clients :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (Adresse sans n° de voie. Préciser les références cadastrales de l'habitation).

2. L'intitulé de l'opération :

- La mention « Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre »

3. Les critères techniques :

- Le type de fenêtre
- Le nombre de fenêtres
- Le coefficient de transmission surfacique U_w ($\text{W/m}^2 \cdot \text{K}$)
- Le facteur solaire S_w
- La marque et la référence des fenêtres

La réalisation doit être obligatoirement complétée d'une documentation technique issue du fabricant ou d'un organisme accrédité COFRAC confirmant les données du U_w et S_w .

En cas de recours à un nouveau produit, merci de contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1ère fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime – plusieurs options possibles

Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC) : sélectionnez l'option Paiement classique.

Vous ne déduisez pas la prime de la facture : sélectionnez l'option « Abokine paie mon client ». Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis, le cadre contribution (si version papier) et l'attestation sur l'honneur doivent être datés et signés par votre client de façon manuscrite. En cas de contrôle, votre client doit être en possession de ses exemplaires papier.

A noter, vous devez conserver **10 ans** les originaux papiers des pièces justificatives composant le dossier CEE : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 24 ans**

Je signale tout changement de situation auprès de mon chargé de clientèle Abokine : un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

MISE EN PLACE D'UNE FENÊTRE, FENÊTRE DE TOITURE OU PORTE-FENÊTRE

p.u

Quantité

Total HT

Fourniture et pose

500

2

1000

Le type de fenêtre

Le nombre de fenêtres

Le coefficient de transmission surfacique U_w ($W/m^2.K$)

Le facteur solaire S_w

La marque et la référence des fenêtres

Prime Certificat d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 100 €

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	1000 €
TVA 20%	200 €
Total TTC	1200 €
Reste à payer	1200 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	1000 €
TVA 20%*	200 €
Total TTC	1200 €
PRIME CEE	-100 €
Reste à payer	1100 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

MISE EN PLACE D'UNE FENÊTRE, FENÊTRE DE TOITURE OU PORTE-FENÊTRE	<i>p.u</i>	Quantité	Total HT
Fourniture et pose	500	2	1000
Le type de fenêtre			
Le nombre de fenêtres			
Le coefficient de transmission surfacique U_w ($W/m^2.K$)			
Le facteur solaire S_w			
La marque et la référence des fenêtres			

Prime Certificat d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 100 €

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE	
TOTAL HT	1000 €
TVA 20%	200 €
Total TTC	1200 €
Reste à payer	1200 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	1000 €
TVA 20%*	200 €
Total TTC	1200 €
PRIME CEE	-100 €
Reste à payer	1100 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.